

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

Membres présents :

M. Michel Bergeat, Président de la CN Route
M. Hubert Louvet, Membre - Présent jusqu'à 15h00.

M. Denis Clément (président du Rocc Amateur), Membre
M. Charlie Leconte (Président ACCDN), Membre
M. Claude Cramette, Membre

Membres absents excusés : M. Cyrille Guimard.

Assistent :

Représentant DTN : Pierre Yves Chatelon

Représentant DAS : Alexandre Fourez

Invité : Henri Lafargue, Vice-Président FFC

Préambule : Date Diffusion de ce Procès-verbal – 9 avril 2015

Toutes les propositions de la Commission Route seront débattues lors des prochains Bureau Exécutif et certaines de ces propositions seront validées en Conseil Fédéral.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

ORDRE DU JOUR

1°/ Réactualisation des dernières décisions.....	3
1.1) Challenge National Espoirs - Participation	
1.2) Réglementation Article 2.1.005 – Participation des coureurs dans les épreuves nationales	
2°/ Date d’ouverture et de fin de la saison Route.....	4
Article 2.1.008 – Réglementation	
3°/ Etat sur le nombre de Division Nationale en 2015 et 2016	4
Evolution Montées / Descentes – Saison 2015 / 2016 - Annexe 1	
4°/ Dossiers de Division Nationale 2016.....	5
4.1) Analyse du processus de labellisation	
4.2) Encadrement	
4.3) Médecin	
4.4) Budget	
4.5) Effectif espoirs	
4.6) Appellation - Composition DN Dames et DN3	
4.7) Règlement des ententes et des structures	
5°/ Direction Technique Nationale	8
5.1) Challenge juniors 2016	
5.2) Quotas CLM	
5.3) Coupe de France Dames	
6°/ Calendrier 2016 et Coupes de France 2016	10
6.1) Calendriers 2016	
6.2) Coupes de France 2016	
7°/ Quotas CDF AVENIR 2015 – Annexe 2.....	11
8°/ Quotas CDF Route 2015 – Rappel – Annexe 3.....	11
9°/ Réglementation	12
9.1) Problème du cas de l’EC Armée de Terre	
9.2) Participation des clubs de DN1 dans les épreuves de Classe 1	
9.3) Zones interrégionales Classe 2	
9.4) Coupe de France de DN 2016	
9.5) Coureurs juniors parmi les 300 premiers du classement par points FFC	
9.6) Manches Piste – Coupe de France des clubs et Challenge national Juniors	
9.7) Les Engagement par internet sur les épreuves des challenges nationaux	
10°/ Questions diverses :	13
10.1) Création licence Junior avec sous-catégorie	
10.2) Engagements sur place	
11°/ Prochaines réunions Commission Route.....	14
<u>Annexe 1</u> : Montées / Descentes – Saison 2015 / 2016.....	15
<u>Annexe 2</u> : CDF Avenir 2015 – Quotas Juniors et Espoirs – pour information	16
<u>Annexe 3</u> : CDF Route 2015 – Rappel des quotas	17

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

Début de la réunion à 10h00

Michel Bergeat souhaite la bienvenue aux membres de la commission et à Henri Lafargue, invité, qui assiste à cette commission pour nous apporter des éléments statistiques.

1°/ Réactualisation des derniers décisions

1.1) Challenge National Espoirs - Participation

✓ Suite au Bureau exécutif du 2 octobre 2014 et au conseil Fédéral des 24 et 25 octobre 2014, la commission Route a acté les principes réglementaires de participation au Challenge National Espoirs 2015 (BE du 20 novembre 2014), à savoir :

- Une sélection régionale doit concerner deux comités régionaux limitrophes
- Alliance entre deux comités régionaux concernés doit faire l'objet d'un accord annuel.
- Les compétiteurs devront porter un maillot spécifique ou le maillot du comité régional d'appartenance.

Argumentaire

✓ La commission Route estime que les meilleurs espoirs se trouvent dans les structures de Division Nationale et qu'il est dommage de se priver de la participation de ces structures pour le niveau sportif du Challenge Espoirs.

L'objectif de la commission Route est de trouver un consensus équitable entre les sélections régionales et les clubs de Division Nationale afin de garantir un plateau de qualité aux différents organisateurs.

⇒ **Proposition** : la commission Route reformule sa demande 2014 et propose pour la saison 2016 :

Pour augmenter la participation au Challenge national Espoirs, l'organisateur a la possibilité d'inviter d'autres structures composées d'espoirs (clubs de Division Nationale, voire structures départementales). La participation d'autres structures sera possible en cas d'absence du comité régional concerné et devra faire l'objet d'une validation par le comité régional concerné.

Les sélections régionales resteront prioritaires sur la participation au challenge national Espoirs.

1.2) Réglementation Article 2.1.005 – Participation dans les épreuves nationales -

✓ Le Bureau Exécutif du 8 janvier 2015 et le Conseil Fédéral des 23 et 24 janvier 2015 ont validé la participation aux coureurs français licenciés en 1ère catégorie, appartenant à des équipes continentales UCI étrangères dans les épreuves nationales d'une journée (Classe 1.12.1).

Pour les épreuves par étapes (2.12.1), cette participation est contraire à la réglementation UCI.

⇒ **Adoption** : - Pour les épreuves d'une journée (Classe 1.12.1), cette disposition est applicable dès 2015

⇒ **Rappel** : - Pour les épreuves par étapes (Classe 2.12.1), la FFC doit saisir l'UCI sur le sujet.

⇒ **Proposition** : La commission Route déplore les difficultés dans les mises à jour de la réglementation et souhaiterait participer à un groupe de travail pour palier à cet état de fait.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

2°/ Date d'ouverture et de fin de la saison Route

Article 2.1.008 – Réglementation

Depuis de nombreuses années, les dates de la saison route sont définies comme suit :

« Epreuves organisées entre le 9ème et le 43ème week-end entier de l'année »

Soit en 2015, du 28 février au 25 octobre 2015

Argumentaire

- ✓ Dans le cadre de l'harmonisation avec les autres disciplines qui n'ont pas de date d'ouverture et de fin de saison
- ✓ Sur le constat que des dérogations régionales sont accordées sous des formes différentes.
- ✓ Les conditions climatiques des régions réguleront de fait les organisations.

➡ **Proposition** : La commission Route propose la suppression des dates d'ouverture et de fin saison. Sur toute la saison, les courses nationales ne peuvent pas être concurrencées par des épreuves régionales disputées dans la même région, sauf dans le cadre des épreuves officielles de DN et des Challenges.

3°/ Etat sur le nombre de Division Nationale en 2015 et 2016

Ces objectifs avaient été validés lors du BE du 15 mai 2014.

Evolution Montées / Descentes – Saison 2015

DN1 : 20 clubs (Objectif initial = 20 clubs)

DN2 : 19 clubs (Objectif initial = 22 clubs)

DN3 : 35 clubs (Objectif initial = libre)

Evolution Montées / Descentes – Objectif Saison 2016

DN1 : 20 clubs

DN2 : 22 clubs

DN3 : Libre

➡ **Proposition** : Pour revenir aux chiffres ci-dessus et aux objectifs initiaux, la commission route propose des adaptations en fin d'année 2015 pour la saison 2016, à savoir :

- DN1 Descente 2 clubs comme prévue initialement
- DN2 Montée 2 clubs et comme prévue initialement **pas de descente** au lieu de 2
- **Passage à 3 montées de DN3 vers la DN2** (au lieu de 2 montées prévues initialement).

Cf Tableau en Annexe 1.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

Projet de la commission Route 2017 (mise en application à la fin de la saison 2016) :

Argumentaire (Echanges et discussions)

✓ Suite au déroulement des premières épreuves de Coupe de France 2015, la commission route dresse quatre constats :

- Sportif : avec le système de montées / descentes, les courses sont souvent bloquées et « la hantise de ne pas descendre » est très présente.
- Economique : la réalité économique en 2015 et sur les prochaines années guide bien souvent les orientations sportives des clubs. (baisse des dotations des collectivités et baisse du partenariat privé).
- DN3 : le nombre de 35 clubs est trop important. (Exemple : 35 voitures de dépannage en course n'est pas favorable à un politique de développement durable).
- Pour les organisateurs, il est nécessaire de garantir un plateau minimum de coureurs

Eviter de mettre en péril des structures qui ont une vraie culture de club (exemple EC St Etienne)

➡ Proposition : de supprimer les montées et les descentes et de raisonner dans des objectifs de dossiers, sur le principe suivant:

DN1 & DN2 sur dossiers - Objectif : 25 clubs maximum dans chaque

DN3 : sur dossier – 25 clubs maximum

4°/ Dossiers de candidature de Division Nationale

4.1) Analyse du processus de labellisation 2016

Au regard de l'étude administrative et financière sur l'engagement des clubs en Division Nationale 2015 au cours de cet hiver, M. Bergeat exprime son analyse sur les difficultés liées aux différentes procédures contraignantes pour les organisateurs et pour les clubs.

En témoigne l'engagement (suite à différents appels), des 4 dernières structures DN2 validées le 26 mars 2015 pour la participation à la première manche du 28 mars 2015.

En conséquence, M. Bergeat précise qu'une réunion prochaine se tiendra à la FFC entre la commission Route, la CACG, le département juridique et la Direction des Activités sportives.

La date du 16 avril 2015 est validée.

Les objectifs de cette réunion seront :

- réactualiser le processus de validation des engagements en Division Nationale (dates)
- définir les sujets de contrôle entre la CACG et la commission Route.
- distinguer le pouvoir sportif (commission Route) et le pouvoir de la CACG qui valide les dossiers.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

4.2) Encadrement

- ✓ L'encadrement dans les structures de Division Nationale en 2015 est défini comme suit :
DN1 : 1 salarié et demi minimum (réparti sur le poste d'entraîneur et de directeur sportif)
DN2 : 1 salarié minimum (réparti sur le poste d'entraîneur et de directeur sportif)
DN3 : pas d'obligation de salarié

Argumentaire

- ✓ Par rapport au contexte économique décrit ci-dessus, il devient difficile pour les DN2 de financer un poste à temps complet pour l'encadrement.

⇒ **Suggestion :** La commission Route proposera de réduire le personnel d'encadrement à un demi-salarié pour les DN2 (Mi-temps minimum).

4.3) Médecin

Argumentaire

- ✓ Le médecin doit actuellement être licencié dans la structure concernée.
- ✓ Cette disposition contraint de nombreux clubs et oblige ces derniers à prendre une licence spécifique dans le club pour le médecin concerné.

⇒ **Suggestion :** La commission Route souhaite étendre géographiquement la licence du médecin. La commission suggère que le médecin puisse être licencié dans le comité régional du club pour notamment les DN3 et DN Dames.

4.4) Budget

Argumentaire

- ✓ Le budget des clubs de DN est souvent constitué sur les bases d'accords verbaux entre les partenaires et les présidents de clubs. La rédaction des conventions ou contrats intervient dans le courant de l'année.
- ✓ La commission Route pose également les questions suivantes :
 - Faut-il maintenir les budgets Minimum pour les clubs de Division Nationale ?
 - Faut-il maintenir l'obligation pour les DN1 d'organiser une épreuve ? Qui doit vérifier cet aspect ?

⇒ **Suggestion :** **Contrôle financier (A voir avec la CACG) :** Compte tenu des récents problèmes d'engagement tardifs sur les DN2 et par rapport aux budgets moyens des clubs DN2 (130 000 euros en moyenne), la commission Route souhaiterait un assouplissement des règles et du contrôle financier pour les DN2.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

4.5) Effectif espoirs: au 28-02-2015

- DN1 : 253 coureurs dont 141 coureurs espoirs 56%
 - DN2 : 203 coureurs dont 65 coureurs espoirs 32%
 - DN3 : 298 coureurs dont 101 coureurs espoirs 34%
- ⇒ Constat : le nombre de coureurs 1^{ère} catégorie a tendance à diminuer ces dernières années.

⇒ La commission Route envisage de mener une réflexion sur l'activité des coureurs de 1^{ère} catégorie, notamment sur les coureurs hors structure de DN
La commission étudiera une proposition d'un minimum de coureurs espoirs dans les clubs de Divisions Nationales 2 & 3.

⇒ Tous les critères et conditions nécessaires à l'engagement en Division Nationale seront étudiés prochainement par la commission Route et toutes les propositions seront formulées pour le BE du 20 mai prochain.

Toutes ces propositions concerneront les Divisions Nationales pour 2016.

4.6) Appellation et composition des DN3 et DN DAMES

Argumentaire

✓ Certaines structures DN3 ou DN Dames s'apparentent à des sélections régionales ou départementales et ces dernières obtiennent l'agrément de la FFC en tant que structure de Division Nationale.

La composition et le dossier d'engagement relève uniquement des statuts et des budgets des comités correspondants, ce qui permet une politique de développement du cyclisme féminin à différents niveaux.

Les structures d'équipes de clubs, de départements, de régions ou bi-régionales.

Un équilibre d'effectif entre une structure de club et les autres structures (18 pour les ententes et infinies pour les comités)

Seules les ententes conformes au Chapitre (Article 2.11.001)

⇒ **Propositions** - A cet effet, la commission Route propose :

✓ **DN Dames** : un effectif déclaré minimum de 6 filles pour le dossier d'engagement (au lieu de 5 filles actuellement) et qui pourra, au fil du temps, être augmenté jusqu'à 18 filles maximum.

✓ **DN3** : effectif déclaré de 8 coureurs minimum dont 5 de 1^{ère} catégorie (Dans les 8, il faut 2 espoirs au lieu de 1) et qui pourra, au fil du temps, être augmenté jusqu'à 18 maximum

✓ **DN3 et DN Dames** :

L'effectif minimum déclaré doit être licencié à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Un coureur intégrant le club après le 12 février 2016 ne pourra pas participer à la Coupe de France des clubs de DN (cf. chapitre 9.4)

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

4.7) Règlement des ententes et des structures

4.7.1 Ententes

Le règlement des Ententes doit être conforme à l'article 2.11.1 (entente de comité régional et de comité départemental et inter - clubs) qui prévoit entre autres conditions :

- Association dûment déclarée en Préfecture. (loi 1901)
- Convention tri - partie (coureur, club, département ou région).
- Au maximum 4 coureurs issus du même club et ne pourra excéder 18 coureurs.

4.7.2 Structures Régionales et Départementales

Argumentaire

✓ Le règlement des structures régionales et départementales sont sur le même principe que les ententes, créées pour la DN Espoir d'Auvergne

➔ **Proposition :** Face à ce constat, et du fait de la gestion des structures par les comités régionaux ou départementaux, la commission Route propose la suppression de l' Article 2.11.016

5°/ Direction Technique Nationale

5-1/ Challenge Juniors 2016

✓ La DTN met en évidence la problématique du CLM au sein de la FFC par un constat / Diagnostic ayant pour objectif de dynamiser l'activité du CLM et donner une culture du CLM afin d'améliorer les performances internationales.

La DTN propose pour le Challenge National Juniors 2016 le descriptif suivant :

Avril : 1 épreuve CLM le samedi et 1 épreuve en ligne* le dimanche.

Il s'agirait de 2 épreuves distinctes comptant chacune individuellement pour le challenge National Juniors, sans prise en charge de l'hébergement par l'organisateur et sans classement général à l'issue de ces 2 épreuves distinctes.

Mai : 1 épreuve CLM le samedi et 1 épreuve en ligne* le dimanche.

Il s'agirait de 2 épreuves distinctes comptant chacune individuellement pour le challenge National Juniors, sans prise en charge de l'hébergement par l'organisateur et sans classement général à l'issue de ces 2 épreuves distinctes.

Juin : 1 épreuve en ligne

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

Juillet ou septembre : 1 épreuve en ligne

ou 1 épreuve CLM + 1 épreuve en ligne comptant pour deux épreuves distinctes, sans prise en charge de l'hébergement par l'organisateur et sans classement général à l'issue de ces 2 épreuves distinctes.

* NB :

- L'arrivée des épreuves en ligne devra être prévue au plus tard à 16h00.
- Conditions de participation : CLM (2 à 3 coureurs maximum par comité) / Epreuve en ligne (3 à 8 coureurs).

Objectifs :

- Un appel à candidature : 1^{ère} quinzaine de mai 2015
- Envoi des cahiers des charges : 2^{ème} quinzaine de mai 2015.
- Réception des candidatures et des cahiers des charges signés : avant le 20 Juin 2015
- Proposition des candidatures : Bureau Executif du 9 juillet 2015 et validation des épreuves.
- **Contrôle technique systématique des parcours de CLM proposés**

☞- La commission route est favorable au calendrier proposé

5-2/ Quotas CLM Juniors - Espoirs 2016

Argumentaire

- ✓ Afin d'avoir les meilleurs coureurs CLM,

☞ Proposition : La commission Route, par l'intermédiaire de la DTN, souhaite la suppression des quotas des comités régionaux pour le CLM Juniors et pour le CLM espoirs.
A savoir que cette proposition peut entraîner une augmentation des participants sur ces épreuves et donc entraîner des difficultés d'organisation.

La commission Route est à la recherche d'un organisateur pour un CLM sur une journée regroupant les différentes catégories : Dames, Juniors et Espoirs.

Ou autre possibilité : un organisateur sur un week-end avec le CLM individuel le samedi et le CLM par équipes le dimanche.

Date : entre Avril et Juillet.

5-3/ Coupe de France Dames

- ✓ La DTN sollicite un débat - échange lors des Championnats de France

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

6°/ Calendrier 2016 et Coupes de France 2016 : Echancier

6-1/ Calendrier 2016

- ✓ Envoi des demandes d'inscription aux organisateurs : 1ère quinzaine d'avril
- ✓ Envoi des appels à candidature (Coupes de France 2016) : 1ère quinzaine d'avril

⇒ Réunion de calendrier Elite : Vendredi 22 mai 2015*

- Pour la réunion du calendrier Dames, par rapport à la demande de la DTN, une date devra être choisie, pour évoquer notamment l'organisation de la Coupe de France Dames 2016.
- Pour la réunion du calendrier Juniors, même remarque que précédemment.
Sujets à valider début au mois de mai au plus tard.

6-2/ Coupes de France 2016

* Un point pourra être réalisé sur les candidatures Coupes de France 2016 reçues

⇒ Réception des candidatures Coupes de France 2016 et envoi des cahiers des charges : entre le 15 avril et le 1^{er} juin.

⇒ Commission Route – étude et propositions des épreuves Coupes de France 2016, en fonction du retour des cahiers des charges signés – Vendredi 12 juin 2015

La commission Route proposera 4 épreuves à la Coupe de France des clubs DN3 2016.

⇒ **BE 9 juillet 2015 – Validation des épreuves Coupes de France 2016.**

Tout ce planning dépend de la volonté des organisateurs et de la réception des candidatures.

Le ROCC contribue à une aide précieuse auprès des organisateurs.

Sujets divers :

✓ Pour les organisateurs candidats, le fait d'être retenu en Coupe de France permet une visibilité sur le site internet fédéral en amont de la manifestation.

✓ La société Drag Bicycles est très satisfaite du partenariat 2015 sur les Coupes de France Dames et DN2 / DN3. Il y aura lieu d'étudier rapidement ce sujet pour l'année 2016.

✓ Il est évoqué la mise en place d'un maillot de leader sur les différentes Coupes de France.

⇒ Après échange et débat, la commission Route n'est pas favorable à cette idée, esprit qui s'écarterait de la Coupe de France par équipes.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

7°/ Quotas CDF AVENIR 2015

Ces quotas ont été calculés sur le principe de répartition validé lors du BE du 5 mars 2014 ci-dessous :

4.3. Quotas de participation des comités régionaux au championnat de France cadets sur route

Afin de présenter une adéquation avec les catégories « espoirs » et « juniors », la commission propose de modifier les quotas pour le championnat de France route « cadets ». L'idée de base est ne pas toucher aux quotas des gros comités mais d'augmenter les quotas des comités avec des effectifs faibles. La proposition est la suivante :

Comités avec moins de 200 licenciés : 5 qualifiés.

Comités avec moins de 300 licenciés : 6 qualifiés.

Comités avec moins de 400 licenciés : 7 qualifiés.

Comités avec 400 licenciés et plus : 8 qualifiés

Qualifiés par l'inter-région « cadets » : 15.

Coureur supplémentaire pour le comité régional organisateur : 1.

Toutes ces propositions sont entérinées à l'unanimité, dans leur intégrité, pour une application en 2015. Le Président précise que cette décision du Bureau exécutif devra recevoir l'aval du Conseil fédéral, lors de sa prochaine séance.

A caractère informatif, les quotas CDF Avenir (Juniors et Espoirs) se trouvent en annexe 2 . (Sur la base du fichier des licenciés arrêté au 15 mars de l'année N).

Les quotas des CDF Avenir 2015, épreuve Cadets, seront traités par la commission Jeunesse

8°/ Quotas CDF Route 2015 – Rappel

Cf annexe 3 – validé lors du BE ou CF Octobre 2015 :

✓ DN1 : 10 premières DN1 X 6 COUREURS = 60 COUREURS

✓ DN1 : DN1 (De la 11ème place à la 20ème place) X 5 COUREURS = 50 COUREURS

Classement DN1 : A l'issue de la 4ème manche soit le 25 mai 2015 – Tour des vallons de Schweighouse

✓ DN2 : 8 premières DN2 X 4 COUREURS = 32 COUREURS

Classement DN2 : A l'issue de la 3ème manche soit le 18 mai 2015 – Boucles nationales du Printemps

✓ COMITES REGIONAUX ET DOM - TOM (Quotas identiques à 2014) = 51 coureurs

+ 1 coureur comité Régional Organisateur

+ 3 premiers coureurs des derniers Championnats DOM TOM

TOTAL : 197 COUREURS

➡ Une information aux clubs de Division Nationale sera réalisée prochainement.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

9°/ Réglementation

9.1) Problème du cas de l'EC Armée de Terre :

La commission Route s'interroge sur l'activité de l'équipe de l'EC Armée de Terre.
Ce double statut amateur et professionnel est ambigu.

Eu égard à l'importance quantitative de l'effectif de l'EC Armée de Terre, on retrouve souvent une participation importante de cette équipe sur les épreuves de Classe 12.

⇒ Question : Quelle est la solution à apporter à ce cas particulier ?

9.2) Participation des clubs de DN1 dans les épreuves de Classe 1.

⇒ **Proposition** : La commission Route propose d'effectuer une demande à la LNC, sur le sujet suivant :
Dans les épreuves de Classe 1, la commission Route souhaiterait qu'une invitation aux 3 premiers clubs DN1 (classement évolutif par équipe de la Coupe de France Look des clubs DN1) puisse être réalisée.

9.3) Zones interrégionales classe 2 – Articles 2.1.005 et 2.1.006

Sur le sujet de la participation aux épreuves de classe 2, les articles 2.1.005 et 2.1.006 définissent les zones interrégionales pour les clubs de Division Nationale 2 et 3.

Cet article date de l'époque du challenge promotionnel sur plusieurs zones.

⇒ **Proposition** : La commission Route propose de supprimer la totalité de l'article 2.1.006 sur la répartition géographique des clubs de Division Nationale 2 et 3.

9.4) Règlementation Coupe de France des DN 2016

Article 2015 :

Un coureur intégrant le club après le 13 février 2015, date de délivrance de la licence ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

⇒ **Proposition : Article 2016 :**

Un coureur intégrant le club après le 12 février 2016, date de délivrance de la licence, **de la double appartenance** ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France des clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Cet article est identique pour les Coupes de France des DN2 et DN3 et Dames.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

9.5) Coureurs juniors parmi les 300 premiers du classement par points FFC

Article 2015 – sur la base de l'article 2.1.001 : Les coureurs Juniors sont comptabilisés dans le classement par points FFC et appartiennent aux 300 premiers du classement national FFC.

Inconvénients :

Ces juniors sont pratiquement 2ème catégorie l'année suivante.

Une vingtaine de coureurs en limite des 300 se retrouvent en 2ème catégorie

➔ **Proposition** : La commission Route propose de réaliser un classement spécifique Juniors et ces 300 premiers coureurs seront des coureurs licenciés 1^{ère} catégorie.

9.6) Manches Piste – Coupe de France des clubs et Challenge national Juniors

La Commission Route constate qu'aucun document officiel sur le lieu des différentes manches ne soit réalisé. De plus, en dehors des règlements des épreuves Route, aucun programme et règlement particulier des différentes épreuves ne soient connu à ce jour (J – 40 de l'épreuve Piste du challenge Juniors)

Ce qui confirme la position initiale de la commission sur le délai de mise en place et les aspects techniques et sportifs de cette épreuve.

9.7) Engagement par internet sur les épreuves des challenges nationaux

Au même titre que les épreuves Route du calendrier national, la commission Route rappelle que sur les épreuves des Challenges nationaux Juniors et Espoirs, les engagements par internet sont obligatoires. (cf règlements particuliers des challenges). Une information auprès des comités régionaux sera transmise prochainement.

10°/ Questions Diverses suite au Conseil fédéral

10.1) Création d'une licence Junior avec sous-catégorie (Comité de Bretagne) :

Argumentaire

- Juniors qui passent juniors 2ème année :

Obligation de participer aux épreuves juniors

- Cadets 2ème année qui passent juniors :

Possibilité de participer aux épreuves Junior et/ou aux épreuves ouvertes aux Pass'cyclisme

- Le junior qui ne peut suivre en Pass'cyclisme D1 aura la possibilité d'obtenir le niveau inférieur par son comité régional

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

⇒ **Proposition** : La commission route est favorable à ce souhait et propose 2 types de licence
Licence Junior avec sous-catégorie Elite ou A
Licence Junior avec sous-catégorie Loisir ou B (un commentaire sera rajouté pour D1 ou D2...)

Le responsable de l'informatique fédérale confirme la faisabilité.

10.2) Engagements sur place souhait d'harmonisation (Bretagne - Normandie - Pays de Loire)

Décision de ces 3 comités d'harmoniser le montant de la pénalité appliquée en cas d'engagement sur place

Argumentaire

Rappel : Les droits d'engagements ne sont pas des pénalités et le montant de la majoration sur place est fixé à 3€ pour les jeunes et 5€ pour les 1-2-3-J.

La méthode pour la perception de cette majoration du coût de l'engagement est du ressort du comité régional ou départemental vis à vis du club qui engage au départ.

Extrait de la tarification fédérale :

Le droit d'engagement est déterminé par chaque Comité Régional, de manière uniforme sur son territoire.
La majoration éventuelle des droits d'engagement par rapport au tarif minimum sera reversée dans son intégralité au club Organisateur. Toutefois l'Assemblée Générale du Comité Régional a la possibilité de verser tout ou en partie de cette majoration à un projet d'intérêt Régional.

⇒ **Proposition** : Les droits d'engagements ne peuvent faire l'objet d'une perception qu'auprès du coureur qui se présente à une épreuve sans être engagé, selon la procédure admise ou définie par son comité régional ou départemental.
Les droits d'engagement ne peuvent pas être transformé sous forme de pénalités et imputés lors de la répartition des prix.

11°/ Prochaines réunions Commission Route

✓ **Mardi 5 mai (10h00 / 17h00)** – Dossiers de Division Nationale 2016 et bilan réunion avec la CACG

✓ **Vendredi 12 juin (19h00)** sous réserve, dans le cadre de l'épreuve de la Coupe de France Look des clubs à Dreux (Tour d'Eure et Loir - Etude et propositions des épreuves officielles 2016.

Fin de la réunion à 17h00

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

ANNEXE 1

PROJECTION DU NOMBRE DE CLUBS EN DIVISION NATIONALE PREVISION DES MONTEES / DESCENTES				
2015			2016	
	Nombre	montée	Descente	Nombre
DN1	20	1	2	20
DN2	19	2	0	22
DN3	Libre	3	/	Libre

REMARQUES / OBSERVATIONS :

- Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur ou se maintenir dans sa division Nationale, il sera fait appel au 3ème club de la DN inférieure avant de faire appel au 1er club reléguable.

- Dans l'hypothèse où une structure professionnelle redescend au niveau Amateur, cette dernière devra postuler à une labellisation DN1, sous réserve de respecter les conditions de labellisation.

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

ANNEXE 2

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR 2015

Quotas des Comités Régionaux : JUNIORS

Formule par tranches de licenciés

Moins de 200	5
Moins de 300	6
Moins de 400	7
400 et plus	8

Catégories de licences

Hommes
Juniors

Activités

Route
Piste
Cyclo-cross
VTT (XC)

Fichier des licenciés au : 15/03/2015

Comités	Licences	Qualifiés
ALSACE	45	5
AQUITAINE	124	5
AUVERGNE	58	5
BOURGOGNE	69	5
BRETAGNE	344	7
CHAMPAGNE ARDENNE	32	5
CORSE	13	5
CÔTE D'AZUR	62	5
FRANCHE-COMTÉ	78	5
ILE DE FRANCE	143	5
LANGUEDOC ROUSSILLO	92	5
LIMOUSIN	41	5
LORRAINE	64	5
MIDI-PYRENÉES	129	5
NORD-PAS DE CALAIS	91	5
NORMANDIE	120	5
PAYS DE LA LOIRE	218	6
PICARDIE	52	5
POITOU CHARENTES	63	5
PROVENCE	125	5
REGION CENTRE	102	5
RHÔNE ALPES	220	6
Total comités	2285	114
Comité organisateur		1
Qualifiés par Challenge national		30
Total qualifiés		145

Plus les sélectionnés des Départements et Territoires d'Outre-Mer (maximum 4 par comité)

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR 2015

Quotas des Comités Régionaux : ESPOIRS

Formule par tranches de licenciés

Moins de 100	5
Moins de 120	6
Moins de 150	7
Moins de 200	8
Moins de 300	9
300 et plus	10

Catégories de licences

Hommes
19-22 ans : 1^è, 2^è et 3^è catégories

Activités

Route
Piste
Cyclo-cross
VTT (XC)

Fichier des licenciés au : 15/03/2015

Comités	Licences	Qualifiés
ALSACE	32	5
AQUITAINE	75	5
AUVERGNE	56	5
BOURGOGNE	66	5
BRETAGNE	275	9
CHAMPAGNE ARDENNE	24	5
CORSE		
CÔTE D'AZUR	48	5
FRANCHE-COMTÉ	66	5
ILE DE FRANCE	103	6
LANGUEDOC ROUSSILLO	43	5
LIMOUSIN	52	5
LORRAINE	59	5
MIDI-PYRÉNÉES	81	5
NORD-PAS DE CALAIS	80	5
NORMANDIE	105	6
PAYS DE LA LOIRE	206	9
PICARDIE	41	5
POITOU CHARENTES	58	5
PROVENCE	76	5
REGION CENTRE	72	5
RHÔNE ALPES	215	9
Total comités	1833	119
Comité organisateur		1
Qualifiés par Challenge national		20
Total qualifiés		140

Plus les sélectionnés des Départements et Territoires d'Outre-Mer (maximum 4 par comité)

Compte rendu de la Commission Route Réunion 27 mars 2015 (Montigny le Bretonneux)

ANNEXE 3

**QUOTA DES COMITES REGIONAUX
CHAMPIONNATS DE FRANCE ROUTE 2015
PROPOSITIONS**



DN1 : 10 DN1 (de la 1ère à la 10ème) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
 DN1 : 10 DN1 (de la 11ème à la 20ème) x 5 coureurs = 50 COUREURS
 DN2 : 8 premières DN2 x 4 coureurs = 32 COUREURS

COMITES REGIONAUX ET Outre Mer = 51 COUREURS
 + 1 coureur comité Régional Organisateur (Pays de la Loire)
 + 3 premiers coureurs des derniers Championnats Outre Mer

TOTAL : 197 COUREURS

NB : le cas des coureurs en double appartenance avec un club DN1 sera précisé dans le règlement de l'épreuve

Les coureurs appartenant aux sélections régionales ne devront pas appartenir à des clubs déjà présent dans l'épreuve.

comités régionaux	Nombre de qualifiés en 2014	Nombre de qualifiés en 2015
Alsace	2	2
Aquitaine	3	3
Pays de la Loire	5	5
Auvergne	1	1
Bourgogne	1	1
Bretagne	5	5
Champagne - Ardenne	1	1
Corse	0	0
Côte d'Azur	1	1
Nord Pas de Calais	1	1
Franche Comté	1	1
Ile de France	4	4
Languedoc Roussillon	1	1
Limousin	2	2
Lorraine	2	2
Normandie	1	1
Région Centre	3	3
Picardie	1	1
Poitou Charentes	3	3
Provence	1	1
Midi Pyrénées	3	3
Rhône Alpes	4	4
TOTAL METROPOLE	46	46
Guadeloupe	1	1
Martinique	1	1
Guyane	1	1
Réunion	1	1
nouvelle caledonie	0	0
Polynésie Française	1	1
Saint Martin	0	0
Mayotte	0	0
TOTAL AVEC DOM TOM	51	51